

# 🎓 ACCES A L'EXAMEN D'ACCES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE : Quel diplôme ? Comment vérifier ?

## 💡 PRINCIPE GENERAL

👉 Le candidat doit être titulaire d'un **Master en droit** **OU** D'un **diplôme reconnu équivalent** par le **Garde des Sceaux** ([Décret du 15 novembre 2019](#) & [Arrêté du 13 décembre 2019](#))

## 📘 DIPLOMES OUVRANT L'ACCES A L'EXAMEN

### ✓ DIPLOME REQUIS

#### 🎓 Master en droit

- 5 années d'études après le bac
- **300 crédits ECTS** (Licence 180 + Master 120)

## 📘 DIPLOMES RECONNUS EQUIVALENTS

### 📘 Diplôme de **niveau bac +5 minimum** dans les disciplines suivantes :

- Juridique
- Économique
- Comptable
- Gestion

#### 🎓 Diplômes acceptés s'ils sont :

- Délivrés par un **établissement public** habilité
- Ou conférant le **grade de master**
- Ou délivrés par un **établissement privé reconnu par l'État**

## ⌚ CAS PARTICULIERS (AVANT LE 17 NOVEMBRE 2020)

### 📘 Maîtrise ➔ Équivalent à un **Master 1 en droit**

### 📘 Double licence ➔ Licence en **droit** + licence en :

- Histoire de l'art
- Arts appliqués / arts plastiques
- Archéologie

## 🔍 EN PRATIQUE : 3 CRITERES A VÉRIFIER

- 1 **Établissement reconnu** ➔ Diplôme délivré par un [établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'État](#)
- 2 **Niveau du diplôme** ➔ [Niveau 7 \(bac +5\) selon la nomenclature officielle](#)
- 3 **Discipline du diplôme** ➔ Juridique / économique / comptable / gestion

## 🌐 COMMENT VERIFIER SON DIPLOME ?

👉 Se rendre sur [France Compétences](#) ➔ Consulter la **fiche RNCP** du diplôme

À vérifier :

-  **Blocs de compétences**
-  **Codes NSF**
-  **Types d'emplois accessibles (codes ROME)**

### Exemples de codes NSF acceptés :

- 122 – Économie
- 128 – Droit, sciences politiques
- 314 – Comptabilité, gestion

## ❓ BONNES QUESTIONS A SE POSER

- ✓ Les compétences sont-elles juridiques, économiques, comptables ou de gestion ?
- ✓ Les **codes NSF** correspondent-ils à ces disciplines ?
- ✓ Les **emplois accessibles** sont-ils proches des missions du commissaire de justice ?

☒ **Tout candidat n'ayant pas un master en droit issu d'un établissement public français** devra fournir à son inscription

- ✓ Copie de son diplôme
- ✓ Attestation de l'établissement qui fera paraître la mention suivante :

*« Je soussigné(e), NOM Prénom, **agissant en qualité de xxx au sein de l'établissement NOM et adresse, atteste que le titre de Nom du titre, obtenu le xx/xx/xxxx, par M/Mme NOM Prénom né(e) le xx/xx/xxxx à VILLE, est reconnu comme titre équivalent selon l'Arrêté du 13 décembre 2019 pour l'exercice de la profession de commissaire de justice. »***

## 🌐 DIPLOME ETRANGER

➡ Se référer à la rubrique de notre [FAQ Devenir commissaire de justice : Formation initiale des commissaires de justice](#) et l'article : « [Que faire si mon diplôme de Master est étranger ?](#) »

### Infos sources :

[FAQ Devenir commissaire de justice : Formation initiale des commissaires de justice](#)

[Comment savoir si mon diplôme me permet d'accéder à l'examen d'accès à la formation initiale des commissaires de justice ?](#)